

## Unité de Compte : EMTN FRANCE CORPORATE 8,05%

### Caractéristiques

<b>Emetteur</b>	Société Générale Acceptance NV
<b>Garant</b>	Société Générale
<b>Nom</b>	EMTN France Corporate
<b>Code Isin</b>	FR0010726398
<b>Type</b>	EMTN de droit français
<b>Devise</b>	EUR
<b>Nominal total émis</b>	5 000 000 EUR
<b>Nominal d'une Coupure</b>	1 000 EUR
<b>Prix d'émission</b>	100% du Nominal
<b>Date de Transaction</b>	11/02/2009
<b>Date d'Emission</b>	24/04/2009
<b>Date de Paiement des coupons</b>	Le 10/04 chaque année, du 10/04/2009 au 10/04/2013
<b>Date d'Echéance</b>	10/04/2013, sous réserve de la survenance d'événement de crédit
<b>Sous-jacent</b>	Panier composé de 5 Obligations
<b>Agent de calcul</b>	Société Générale
<b>Périodicité de cotation</b>	Quotidienne
<b>Cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Garantie en capital</b>	Non

### Objectif

Cet EMTN est un produit d'investissement de maturité 4 ans, lié à un panier composé de 5 Obligations.

**Descriptif****Définitions**

Un des 3 événements ci-dessous constitue un Événement de Crédit :

- Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations.
- Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Déclenchement.
- Restructuration : Réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de Priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement.

Valeur de Recouvrement : Un montant égal au prix, à la Date de Calcul, d'Obligations Sélectionnées pour la détermination du Prix de Remboursement. A la discrétion de l'Agent de Calcul, 2 méthodes peuvent être appliquées :

- Adhésion au « Settlement Protocole » organisé par l'ISDA
- Détermination de la valeur de marché des obligations sélectionnées selon un protocole décrit dans les ISDA Definitions (ou selon un processus récursif de recherche de prix si ce protocole n'est pas applicable)

ISDA : International Swaps and Derivatives Association, INC, voir informations sur [www.isda.org](http://www.isda.org)

**Sous-jacent**

Entités de référence	Obligations de référence	Pondération
Arcelor Mittal	XS0148400954	20%
Alcatel Lucent	FR0010070805	20%
Compagnie de Saint-Gobain	FR0010094623	20%
Pernord Ricard	FR0010398263	20%
EADS	XS0176914579	20%

**Paiement de Coupons**

- En l'absence d'Événement de Crédit sur l'une des Entités de Référence entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité, le coupon payé à chaque Date de Paiement de Coupon est 8,05% p.a calculé sur une base 30/360 non ajustée.
- En cas de survenance d'Événements de Crédit, les coupons, payés aux Date de Paiement de Coupon, sont calculés comme une somme de coupons journaliers sur la période de calcul du coupon. Ces coupons journaliers sont de [8.05]% p.a sur une base 30/360 non ajustée, calculés sur le Nominal réduit au pro rata des Entités de Référence du Panier ayant subi un Evénement de Crédit entre la date de transaction et la date de calcul du coupon journalier.

Exemple : Si 180 jours après la date de paiement du premier coupon, une première Entité subit un Evénement de Crédit, le coupon suivant (si il n'y a pas d'autres Evénements de Crédit avant son paiement) sera de  $100\% \times 8,05\% \times 180/360 + (100\% - 20\%) \times 8,05\% \times 180/360 = 7,245\%$ .

Si aucun autre Evénement de Crédit ne survient entre la date de paiement de second coupon et la date de paiement du troisième coupon, ce dernier sera égale à  $(100\% - 20\%) \times 8,05\% = 6,440\%$ .

**Remboursement en cas d'Événement de Crédit**

En cas d'Événement de Crédit sur une des Entités de Référence du Panier, le Nominal est réduit au pro-rata de la pondération de cette entité dans le Panier.

- L'investisseur reçoit un montant correspondant à la Valeur de Recouvrement propre à l'entité qui a subi l'Événement de Crédit, ce montant est calculé sur un nominal qui est au pro-rata de la pondération de cette entité dans le Panier. Cette Valeur de Recouvrement sera calculée à une date choisie par la Société Générale parmi les 45 jours ouvrés consécutifs à la date de détermination de l'événement de Crédit et payé dans les 4 jours ouvrés suivants. A cette date, si SG est incapable de déterminer la Valeur de Recouvrement de l'Entité qui a subi un Événement de Crédit, la date de remboursement est décalé de 15 jours ouvrés
- Le coupon sera réduit et ne sera plus calculé que sur le nominal restant de l'EMTN (voir partie Coupon)

A l'échéance, l'investisseur reçoit le nominal réduit au pro-rata de la pondération des Entités de Référence du Panier qui ont subi un Événement de Crédit entre la date de transaction et 4 jours ouvrés avant la Date de Maturité.

**Remboursement à l'échéance**

En l'absence d'un Événement de Crédit, l'EMTN sera remboursé à hauteur de 100% du Nominal à la date de maturité.

## Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 23/04/2009.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 24/03/2009 et le 23/04/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- Les investissements reçus postérieurement au 23/04/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- La valorisation de ce support sera effectuée sur la base du cours de clôture, coupons courus exclus.
- En cas de rachat avant terme, la valeur de rachat de l'Unité de Compte sera fonction des paramètres de marché et pourra être inférieure à la valeur d'investissement, notamment en cas de hausse des taux d'intérêt.
- En cas de défaut de l'émetteur ou de la survenance d'événement de crédit, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- En cas d'absence de contrepartie lors d'une opération de désinvestissement, l'assureur assurera la liquidité de l'Unité de Compte.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'EMTN seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

*Je soussigné ....., ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.*

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

*Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "*